

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 15 juin 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 13, 14 et 15 juin 2016**

**2016 DJS 164** Centre sportif Jean-Pierre Garchery (12<sup>ème</sup>) – Convention d'occupation du domaine public.

**M. Jean-François MARTINS, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1, R.2122-1 et R.2122-6 ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui soumet pour approbation et signature, la convention du domaine public portant sur l'exploitation du centre sportif Jean-Pierre Garchery, situé 12 avenue des Canadiens à Paris 12<sup>ème</sup> ;

Vu l'avis du Conseil du 12<sup>ème</sup> arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINS, au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : La convention d'occupation du domaine public, dont le texte est joint en annexe, autorisant la Ville de Joinville-Le-Pont à occuper et exploiter à des fins privées le centre sportif Jean-Pierre Garchery, situé 12 avenue des Canadiens à Paris 12<sup>ème</sup>, est approuvée.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention visée à l'article 1.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à consentir au dépôt par la Ville de Joinville-le-Pont de toutes demandes d'autorisation administrative, et notamment d'urbanisme, qui seraient nécessaires à la réalisation des travaux dans les conditions prévues par la présente convention d'occupation du domaine public et par ses annexes.

Article 4 : Les recettes domaniales tirées de l'exécution de la convention visée à l'article 1 seront inscrites au chapitre 75, nature 752, rubrique 40, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016 et des exercices ultérieurs.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**